

Position du groupe PDC au Conseil Général de la Ville de Fribourg

Message no 53

1^{er} février 2010

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le groupe PDC a examiné avec une grande attention le message no 53 du Conseil Communal concernant

1. l'inscription au registre foncier du transfert des propriétés des services industriels (SI) et
2. la vente de l'immeuble administratif des SI situé à la Planche Inférieure 4.

Nous remercions la commission financière pour son rapport ainsi que le Conseil Communal pour avoir fait parvenir à tous les membres de ce Conseil des informations supplémentaires nécessaires en date du 25 février dernier.

Le chapitre premier concerne le transfert des immeubles de la Commune aux Services Industriels.

Il ressort de manière claire qu'il s'agit là d'une simple correction dans le registre foncier afin de faire correspondre ce dernier à la réalité.

En effet, les objets sont pleinement en relation avec les SI, ils sont gérés par ces derniers et apparaissent aujourd'hui déjà au budget des SI comme en atteste le document « Appartenance des immeubles et terrains ».

Nous notons aussi que la modification du registre foncier est en discussion depuis presque 6 ans, que le transfert est exempt d'impôts, que toute vente de ces objets passera devant le Conseil Général et que la procédure a été respectée.

Le Conseil Général a été sollicité par le notaire en charge du dossier afin de ratifier cette décision. En tout bon sens, rien ne s'oppose à la proposition du Conseil Communal.

Le deuxième chapitre se rapporte à la vente de l'immeuble administratif situé à la Planche Inférieure 4.

Nous avons tenu compte, entre autres, des éléments suivants :

- Cet immeuble n'étant plus utilisé par les SI, il est resté vide depuis 2006.
- De nombreuses démarches ont été entreprises pour réaffecter cet immeuble, sans succès.
- Des particuliers s'étant porté candidats au rachat de cette bâtisse, une évaluation de la valeur vénale a été entreprise par des experts. Le prix minimum a ainsi pu être fixé à 1'000'000 CHF.

- Enfin, une vente de gré à gré permet d'obtenir des meilleures conditions d'achat.

Le PDC souligne que la Ville est dans une situation financière peu brillante et qu'il est de sa responsabilité de prendre sans délai les mesures nécessaires pour tendre vers un équilibre.

La proposition de la commission financière et reprise par le Conseil Communal d'affecter le produit de cette vente à la réduction de la dette permet une amélioration à long terme de cette situation peu enviable.

Quant aux vues sur cet objet de certaines associations [à roulettes]* qui sont sous le joug d'une fin de bail depuis 2007 dans les immeubles de la Commanderie (appartenant à l'Etat et non à la Ville), nous saluons les efforts du Conseil Communal de trouver une solution provisoire pour le stockage du matériel des associations concernées, selon leur demande qui nous est parvenue par email en date du 17 février dernier. Nous insistons sur le fait que les locaux doivent évidemment se trouver dans un autre bâtiment. En effet, nous ne sommes pas certains que cet immeuble corresponde aux besoins des associations, selon leurs propres dires, et conviendrait parfaitement à une transformation en appartement. D'ailleurs, la mise à l'enquête n'a provoqué aucune opposition.

Nous connaissons toutes et tous le soutien du PDC envers les milieux sociaux et culturels, ne serait-ce que par l'engagement de ses membres. Mais là n'est pas la question. Nous devons prendre position au sujet d'une transaction financière qui améliorerait la situation de la Ville et par là-même l'effort du Conseil Communal à majorité de gauche dans ce sens.

En conclusion, le PDC votera en bloc conformément à son programme :

- Contre un renvoi du message
- Pour le transfert des objets aux SI
- Pour la vente de l'immeuble au prix minimum fixé et
- Pour le versement du produit de la vente à la diminution de la dette.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe PDC

Laurent Dietrich